

Opération	<p align="center">ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE BORDEAUX 183, cours de la Somme, CS 21 386, 33077 BORDEAUX CEDEX</p> <p align="center">PAROISSE CAP-FERRET-SUD-MÉDOC RESTRUCTURATION DU PRESBYTÈRE 9, rue des Bruyères, 33950 LÈGE CAP-FERRET</p>	
Date : avril 2024	PHASE D'OPÉRATION :	DCE
	Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 09 – carrelage	DCE 04 CCTP
Modifications :	A :	
	B :	
	C :	
	D :	

SOMMAIRE

1 GENERALITES	3
1.1 OBJET DU LOT	3
1.2 NOTES PRELIMINAIRES	3
2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	3
2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
2.2 NORMES ET REGLEMENTS	4
2.3 TRAITEMENT DES BOIS	4
2.4 TRAITEMENT AU FEU	4
2.5 PLANS D'EXECUTION / ECHANTILLONS	4
2.6 BASE DE CALCUL	4
2.7 QUALITE DES BOIS	4
2.8 PROTECTIONS	5
2.9 SECURITE	5
2.10 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR	5
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
3.1 MENUISERIES EXTERIEURES	5
3.11 Ensemble menuisé neuf	5
3.12 Révision des menuiseries existantes	5
3.13 Volets roulants	6
3.2 DOUBLES-VITRAGES	6
3.3 MENUISERIES INTERIEURES	6
3.31 Blocs portes palières	6
3.32 Blocs portes distribution	6

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit la consistance et les modalités d'exécution des travaux de :

CARRELAGE

Concernant le chantier de :

RESTRUCTURATION DU PRESBYTÈRE

**9 rue des Bruyères
33950 LÈGE CAP-FERRET**

1.2 NOTES PRELIMINAIRES

Le présent CCTP ne peut être dissocié des autres pièces du marché. Il a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans, mais il n'a pas de caractère limitatif.

Les entrepreneurs devront, comme étant compris dans leurs prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'ils auraient pu énoncer. Ils devront en outre consulter le descriptif des autres corps d'état car ils ne pourront en aucun cas invoquer une méconnaissance des ouvrages communs à un ou plusieurs lots. De ce fait, ils ne pourront se prévaloir d'erreurs ou d'omissions aux devis et plans, qui puissent les dispenser d'exécuter tous les travaux de leur profession selon les règles de l'art. Aucun supplément de prix au marché ne pourra se justifier ainsi. L'entrepreneur devra se mettre en rapport en temps utile avec les autres corps d'état afin de préciser les dispositions particulières des supports à obtenir.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la réhabilitation complète du presbytère afin de créer :

- Trois espaces de vie (bureau-chambre-sanitaire)
- Espace commun (entrée-wc commun-séjour-cuisine-buanderie)
- Un local archives

(voir plan 06 – Plan Projet).

Les travaux à réaliser par le présent lot sont les suivants :

- Réfection de chapes.
- Carrelage de sols.
- Faïences murales.

Ces travaux à la charge du présent lot comprennent notamment :

- La réalisation de plan de calepinage à valider par le Maître d'Œuvre
- La réception du support
- . Tous les travaux préparatoires sur supports livrés par le lot Démolition - Gros œuvre
- La protection de leurs ouvrages pendant les travaux (compris dépose des dites protections en fin de chantier)
- La fixation de leurs ouvrages
- Tous les accessoires de finitions et points singuliers
- L'évacuation des gravats
- Le nettoyage régulier et en fin d'intervention
- Durant la période de chantier les siphons seront condamnés par tous moyens adaptés pour éviter les détériorations dues aux chutes de gravats et bouchement de canalisations, etc.

Tous les travaux décrits et ceux non décrits, mais nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages précités font partie des prestations de l'Entrepreneur du présent lot.

2.2 NORMES ET RÈGLEMENTS

L'ensemble des installations et matériaux mis en œuvre ainsi que l'exécution des ouvrages devront être conformes aux normes et règlements actuellement en vigueur à la date de la remise des offres.

Ils devront répondre aux caractéristiques et conditions contenues dans les pièces suivantes, celles-ci n'étant pas limitatives :

1-D'une part, dans les arrêtés du permis de construire et toutes les prescriptions des pièces du dossier marché (plans et pièces écrites).

2-D'autre part, dans les documents et normes en vigueur, et notamment :
Tous les Documents Techniques Unifiés (DTU) relatifs aux travaux de carrelage, faïences.
Toutes les normes Françaises AFNOR se rapportant aux mêmes articles que ci-dessus énoncés.
Tous les Avis Techniques et cahiers du CSTB afférents aux mêmes articles que ci-dessus énoncés.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les règlements et le CCTP ou les plans, la priorité devra toujours être donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer, même s'ils correspondent pour lui à une solution onéreuse.

2.3 REVETEMENTS - ECHANTILLONS - ACCESSOIRES

Les échantillons des matériaux carrelages, plinthes et faïences seront soumis à l'agrément du maître d'ouvrage pour approbation.

Les prix unitaires comprendront notamment

Les arrêts de carrelages constitués de cornières en aluminium ou acier inoxydable qui seront placées au droit des arrêts de carrelages. Les travaux comprennent toutes les sujétions de fixation.

L'étanchéité par cordon silicone contre les appareils sanitaires et spécialement dans les angles rentrants.

Les plinthes et revêtements muraux seront posés en saillie égale à leur propre épaisseur par rapport aux enduits finis.

Les joints de carrelage et de faïence ou grès mural seront alignés suivant calepinage à faire valider par le maître d'œuvre.

Toutes les colles devront faire l'objet d'un classement EMICODE EC1.

2.4 TOLERANCES

SOL : une règle de deux mètres, posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à + ou - 3 mm

MURS : une règle de deux mètres, posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à + ou - 2 mm

ALIGNEMENT DES JOINTS : sur la longueur d'une règle de deux mètres, ils ne devront pas accuser d'écart supérieur à 2 mm

JOINT DE CARRELAGE : la largeur des joints ne devra pas dépasser 6 mm

Nota : les joints de revêtements de sols/plinthes et de revêtements muraux seront callepinnés de manière à être alignés dans leurs continuités ; aucun décalage entre les joints de sols et des murs ne sera toléré.

2.5 PLANS D'EXECUTION / ECHANTILLONS

L'entreprise devra établir tous les détails d'exécution relatifs à ses ouvrages en indiquant toutes les incidences et liaisons sur les ouvrages des autres lots concernés. Ces renseignements doivent être communiqués pendant la phase préparatoire de chantier. Les plans d'exécutions seront soumis pour approbation au maître d'œuvre avant mise en fabrication.

Des échantillons pourront être exigés afin de retenir la marque et référence du produit ou pour un ouvrage particulier et représentatif.

2.6 SUPPORTS

Les supports verticaux et horizontaux seront vérifiés par le titulaire du présent lot avant tout commencement des travaux.

Les supports verticaux et horizontaux seront livrés débarrassés de tous grattons, gravois ou déchets, mais il appartiendra au carreleur de procéder au nettoyage définitif avant la mise en œuvre.

2.7 SÉCURITÉ

Il appartient à l'Entrepreneur du présent lot de prendre à ses frais, toutes les mesures relatives à la sécurité pour la réalisation des ouvrages.

Aucun stockage ne devra se faire en dehors de l'enceinte du chantier préalablement définie.

L'entrepreneur prendra en compte dans son offre toutes les mesures et prestations nécessaires au respect des règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur à la date de remise de son offre.

2.8 RESPONSABILITES DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur titulaire du marché demeurera responsable des dégâts, dégradations, désordres occasionnés par les vibrations, sur le chantier ou à des tiers, mitoyenneté, voisinage, voiries, réseaux publics, etc.

Il sera également rendu responsable de tous les accidents survenus sur le chantier ou à proximité dus à un manque de protection ou de signalisation.

En aucun cas, le maître de l'ouvrage ne pourra être tenu responsable des accidents ou dégradations liés au chantier et survenus à des tiers.

2.9 NETTOYAGE

L'entrepreneur sera tenu de procéder au nettoyage complet des lieux après l'exécution de ses travaux conformément aux articles 5.44 et 5.45 du CCAP.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 REFECTION DE CHAPE

Réalisation d'une chape ciment rapportée sur l'ensemble des sols. L'épaisseur de cette chape sera fonction des niveaux après dépose des carrelages existants. Cette chape devra respecter les exigences en matière d'épaisseur et de résistances définies par les normes NF DTU 26.2, NF DTU 52.1 et NF DTU 65.14 et les Règles Professionnelles en vigueur.

Localisation :

Toutes les pièces de la construction à l'exception de la chambre 3

Les chapes des séjour-cuisine-buanderie-bureaux-bains-archives sont destinées à recevoir du carrelage collé.

Les chapes des bureaux et chambres sont destinées à recevoir du parquet flottant.

3.2 CARRELAGE

Pose de carrelage type grés cérame émaillé 40*40 fourni par le Maître d'Ouvrage. Classement UPEC conseillé : U4 P3 E2 C1

Pose collée sur la chape ci-dessus.

Colle possédant un avis technique du C.S.T.B. (dosage suivant prescriptions du fabricant) étalée sur le support et respectant l'exigence du label NF environnement (colles sans solvant).

Compris, coupes, entailles, raccords, polychromie éventuelle suivant calepinage du Maître d'œuvre

Coupes soignées au droit des huisseries,

Exécution des joints par coulis de remplissage à la colle (dosage suivant prescriptions fabricant).

Localisation :

Pour les sols des pièces suivantes : Entrée – wc commun – séjour commun – cuisine – buanderie – archives – bureau 1 – bureau 2 – séjour 3 – bains 1 – bains 2 – bains 3. Suivant plan PROJET n°06.

3.3 FAIENCES MURALES

3.31 Protection à l'eau sous faïence

Réalisation d'une sous couche d'étanchéité, à base de résines synthétiques et de charges minérales fines, Type weber.sys protec des Ets WEBER et BROUTIN ou produit équivalent avec avis technique, comprenant notamment :

- Préparation des supports suivant prescriptions du fabricant
- Application d'un primaire d'accrochage adapté au support
- Renfort des points singuliers (angles, micro fissures...) par application d'une couche d'étanchéité et mise en place des bandes de renfort soigneusement marouflées et lissées à la truelle
- Application au rouleau en deux couches croisées du produit d'étanchéité de manière à obtenir un film sec d'environ 1 mm d'épaisseur. Consommation moyenne minimale : 1.20 à 1.40 kg/m².
- Compris remontées, toutes sujétions au droit des portes, réservations, tous détails et toutes sujétions de réalisation suivants prescriptions du fabricant.

Support : Plaques de plâtre.

Localisation :

Dans les salles de bains et wc commun sur parois recevant de la faïence.

3.32 Faïences murales

Fourniture des revêtements muraux en faïences par le Maître d'ouvrage.

Travaux comprenant notamment :

- Pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant, et ayant reçu un avis du CSTB,
- Hauteur : 2.00m.
- Coupes, entailles, pièces de raccord,
- Jointoiement à l'epoxy,
- Garnissage en périphérie des faïences,
- Joints souples au pourtour des appareils sanitaires,
- Mise en place de profil d'arrêt ou baguette d'angle en PVC ou Aluminium en extrémité de surface en faïence avec chants non émaillés.
- Compris tous détails et toutes sujétions de réalisation.
- Protection et nettoyage en fin de chantier,
- Nettoyage, enlèvement et transport des gravois aux décharges publiques,

Localisation :

Dans les salles de bains 1, 2 et 3 et wc commun, kitchenette séjour 3, sur les panneaux suivant implantations sur le plan PROJET n°07.

3.4 OUVRAGES DIVERS**3.41 Plinthes droites**

Fourniture et pose de plinthes en harmonie avec le carrelage de sol retenu par le maître d'ouvrage, compris pose au mortier colle et toutes sujétions de préparation des supports, de coupes, de calepinage et de traitement des joints.

Localisation :

Toutes les pièces recevant du carrelage au sol.

3.42 Emmarchement

Réalisation d'une marche d'accès comprenant :

- Coffrage
- Mortier de remplissage
- Finition carrelage dito sol chambre posé collé sur toutes faces vues
- Compris angles cornières.

Localisation :

Chambre 3 pour accès bains 3.

3.43 Cadre tapis d'accueil

Cadre scellé avec tapis gratte-pieds textile comprenant :

Fourniture et pose de cadre cornière 30*30 en laiton compris pattes à scellement, coupes et mise à niveau.

Fourniture et pose de tapis coco dans le cadre.

Localisation :

Entrée
